



# **VOLET EMPLOYEUR**

SALARIE						
Nom d'usage	BATTAULT					
Prénom	Paul					
Tronom						
,						
ETABLISSEMENT	T DE RATTACHEMENT DU SALAR	E				
Raison sociale	CEPECA SAS					
Adresse	ZA MOULERENS					
Code postal	33173 Ville GRADIGNAN CEDEX					
Effectif national	118					
Personne à contacter	Laurent SAFFON					
Téléphone (ligne directe)	05 56 75 79 19					
E-mail	laurent.saffon@citeos.com					
SIRET	46420207600046	NACE 4321A				
Convention collective n°	(3005T3) travaux publics-etam					
Votre entreprise a-t-elle inte bénéficiaires de l'obligation	égré un accord agréé avec l'État concernant les de la loi « Travailleurs Handicapés » ?	Non				
ADRESSE DE RÈGLEME	NT (si différente de l'adresse indiquée ci-dessus)					
Raison sociale						
Adresse						
Code postal	Ville					
Personne à contacter						
Téléphone						
E-mail						

## **RÉMUNÉRATION DU STAGIAIRE**

En cas d'acceptation d'une prise en charge par Transitions Pro, l'employeur s'engage à faire l'avance du salaire. Un courrier de notification de prise en
charge financière sera établi et précisera les éléments de la rémunération que Transitions Pro remboursera à l'employeur sur présentation, chaque
nois, du bulletin de salaire et de l'attestation de présence ou d'assiduité en formation (transmise par l'organisme de formation).

En cas de période d'application en entreprise, se déroulera-t-elle dans l'entreprise, établissement secondaire ou filiale	Non
211 day do portodo d'apprication on ontroprico, de dordina i discussione de maio	

Si la période d'application en entreprise, se déroule au sein de l'entreprise (même SIREN), il n'y aura pas de prise en charge des salaires et frais annexes.

	ins l'entre	nrise	01/01/2019						
Date d'entrée dans l'entreprise  Type de contrat  Emploi occupé dans l'entreprise  Catégorie socio-professionnelle		CDI			Date de fin de contrat				
		reprise	CONDUCTEUR DE TRAVAUX			Date de fin de contrat			
		AGENT DE MAITRISE TECHNICIEN							
CAS PAR	ΓΙCUL	IER DE SUS	PENSION DE	E CONTRAT D	DE TRAVAIL				
Туре									
Date de début			Date de fin						
Temps partiel à									
Le Projet de Tra	ansition	Professionnelle	se substitue au c	ongé du salarié dè	s le premier jour	de la formation			
RYTHME D	ETRA	Lundi	Mardi	Mercredi	J SALARIÉ  Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche	
Matin	de TRA					Vendredi 08:00	Samedi	Dimanche	
		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	1	Samedi	Dimanche	
	de	Lundi 08:00	Mardi 08:00	Mercredi 08:00	Jeudi 08:00	08:00	Samedi	Dimanche	
Matin	de à	Lundi 08:00 12:00	Mardi 08:00 12:00	Mercredi 08:00 12:00	Jeudi 08:00 12:00	08:00 12:00	Samedi	Dimanche	
Matin	de à de à	Lundi 08:00 12:00 13:30	Mardi 08:00 12:00 13:30	Mercredi 08:00 12:00	Jeudi 08:00 12:00 13:30	08:00 12:00 13:30	Samedi	Dimanche	
Matin Après-midi	de à de à	Lundi 08:00 12:00 13:30 17:30	Mardi 08:00 12:00 13:30 17:30	Mercredi  08:00  12:00  13:30  17:30	Jeudi 08:00 12:00 13:30 17:30	08:00 12:00 13:30 16:30 7,00 h	Samedi	Dimanche	
Matin Après-midi	de à de à aur	Lundi 08:00 12:00 13:30 17:30	Mardi 08:00 12:00 13:30 17:30	Mercredi  08:00  12:00  13:30  17:30	Jeudi 08:00 12:00 13:30 17:30	08:00 12:00 13:30 16:30 7,00 h			

Ni salaire, ni frais annexes ne seront pris en charge pendant les périodes de fermeture de l'organisme de formation.

Les informations recueillies font l'objet de traitements informatiques destinés à la gestion interne des données et à la réalisation d'enquêtes et de statistiques par votre Transitions Pro et, éventuellement, un prestataire extérieur. Conformément à la loi "informatique et libertés" du 20 juin 2018, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir une communication des informations vous concernant ou vous opposer aux traitements de vos données, veuillez vous adresser par courrier à votre Transitions Pro.

# ÉLÉMENTS DE SALAIRE

Indiquer les éléments de rémun	ération maintenus durant la période PT	Р.			
	RUT MENSUEL + PRIMES 2 DERNIERS MOIS SI LE S				
Salaire de base brut mensuel	2 330,00 €				
Intitulé de la prime mensuelle				М	ontant mensuel
			То	otal mensuel	
HORAIRES DE TRAV	AIL DU SALARIÉ				
Horaire contractuel mensuel	160,33 heures				
Temps	Temps plein				
Horaire	Fixe				
ÉLÉMENTS VARIABL (ANNUELS, TRIMEST	ES NON MENSUELS RIELS, SEMESTRIELS, OC	CASIONNELS O	U HEURES)		
Intitulé	Mois de versement	Période	e de référence M	ontant mensuel	Montant annuel
13° MOIS	J F M A M J J	A S O N D □ □ □ □ ☑ ANNEE	CIVILE	2 330,00 €	2 330,00 €
				Total annuel	2 330,00 €
	SOCIALES PATRONALES				
forfaitairement remboursées su n'apparaissent pas sur les bulle	rniers bulletins de salaire. Ne pas inscri r la base de 10 % du salaire de base bi tins de salaire, nous vous remercions d ur les bulletins de salaire serviront de se	ut mensuel et de la prime e nous joindre un tablea	e d'ancienneté. Si toutes u récapitulatif de l'ensem	s les charges patro able des charges p	onales oatronales. Par
Cas particulier pour les entrepr en charge des congés payés se	ises du bâtiment : les congés payés sor era de 10 %.	nt à exclure. Si vous cotis	sez à la caisse des cong	és payés du BTP,	le taux de prise
Ni salaire, ni frais annexes ne	seront pris en charge pendant les p	ériodes de fermeture d	le l'organisme de forma	ation.	
Taux 64,00 %					
FINANCEMENT ENT	REPRISE				
Avez-vous prévu de participer a	au financement de ce dossier et/ou de f	aire participer votre OPC	CO? Non		
Sur quels postes ?	Salaires	Coût de formation	ı Fr	ais annexes	
Entreprise					
OPCO					

### **AUTORISATION D'ABSENCE**

Je soussigné(e) LAURENT SAFFON	En qualité de CHEF D'ENTREPRISE
autorise Paul BATTAULT	à s'absenter de l'entreprise pour une durée de 160,33 heures
afin de suivre la formation suivante :	
Intitulé de la formation TP - Développeur web et web mobile	
Durée de la formation y compris examen du 12/09/2022 au 2	24/03/2023
Organisme de formation INNOV EDUC - WILD CODE SCHOOL	

# LE REPRÉSENTANT DE L'EMPLOYEUR

Je soussigné(e), Nom Laurent SAFFON

En qualité d'employeur

- M'engage à maintenir durant la période de prise en charge du Projet de Transitions Pro, le salaire, les éléments variables de rémunération mensuels et non mensuels précités en subrogation de Transitions Pro et dans la limite de la prise en charge
- ☑ Certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés dans ce dossier
- Certifie avoir pris connaissance de l'intégralité des Conditions Générales d'Intervention et/ou des modalités de prise en charge, de l'échéancier et des priorités consultables sur le site internet de Transitions Pro

Date 05/05/2022 à 09:52 Signé à partir de l'adresse IP : 92.175.119.129, 165.225.20.111